

République Française

Département de la Creuse

Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière

PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Saint Dizier Leyrenne, sur la convocation en date du 16 mars 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Les titulaires : MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – RIGAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – SIMONET – MAZIERE – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – MARTIN – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPATUREAUX – PEROT – GUILLAUMOT – SCAFONE – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – LEHERICY – LABORDE – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – GAILLARD – MOULINIER – CONCHON -et Mmes BERNARD – LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PAPIER – LAGRAVE – POUGET-CHAUVAT – SUCHAUD – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – NOUAILLE – PATAUD – LAPORTE.

Les suppléants : MM. PENICAUD – LEGRAND – LUMY – TEILLARD – PICOURET – DOUMY et Mmes HAUSSMANN – DESSEAUVE – DURANTON – JOUANNY – COULAUD – POITOU – PHILBET – CHENEVEZ – GRIZON – MAZEAUD – BEAUX.

Etaient excusés :

MM. SZCEPANSKI – CHOMETTE – ROYERE – COUFFY et MMES CAPS – COLON.

Mme CAPS a donné procuration à Mme JOUANNETAUD, M. SZCEPANSKI a donné procuration à M. RIGAUD et CHOMETTE a donné procuration à Mme POUGET-CHAUVEY.

Mme DESSEAUVE représente Mme COLON, M. LEGRAND représente M. ROYERE et M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : Mme Sophie BERNARD.

Assesseurs : Messieurs Jean-Yves Grenouillet, Denis SARTY, Christophe MARTIN et Joseph LEHERICY.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Installation de Mme Nicole Bernard, conseillère communautaire suppléante pour la Commune de Saint-Martin-Château.
- Désignation d'un secrétaire de séance et des assesseurs.
- Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 25 janvier 2017.

- **Délibération n°1** : autorisation d'envoi des actes administratifs par voie électronique (procédure « ACTES »).
- **Délibération n°2** : délégations de pouvoirs du Conseil communautaire vers le Président.
- **Délibération n°3** : élection des 9 Vice-Présidents.
- **Délibération n°4** : élection des 15 autres membres du Bureau.
- Lecture de la charte de l'élu local.
- **Délibération n°5** : création des commissions thématiques intercommunales.
- **Délibération n°6** : fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents.
- **Délibérations n°7 à 29** : élection des représentants auprès des organismes extérieurs.
- **Délibération n°30** : création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).
- Questions diverses.

Avant de débiter la séance, il est procédé à l'appel des Conseillers en exercice présents.

Le quorum étant atteint (avec 64 conseillers physiquement présents), M. le Président souhaite remercier M. Jean-Claude PEROT, Maire de Saint Dizier Leyrenne ainsi que son conseil municipal d'accueillir la séance du conseil dans leur commune. Avant de traiter l'ordre du jour particulièrement chargé, il souhaite délivrer au Conseil quelques propos liminaires.

En effet, lorsque M. le Préfet, dans le cadre de la loi NOTRe, a communiqué son projet de schéma départemental de coopération intercommunale, la Creuse était divisée en 4 intercommunalités. Pour ce qui concernait le territoire, il était proposé une fusion de 3 communautés de communes (la CIATE, la CCBRV et Creuse Grand Sud). Il évoque la rapide volonté réciproque de rapprochement entre la CIATE et la CCBRV.

En septembre 2016, M. le Préfet a entériné la fusion de la CIATE et de la CCBRV et le premier Conseil de la nouvelle entité issue des 2 territoires fusionnés s'est réuni à Pontarion, le 25 janvier 2017, pour procéder à l'élection du Président et des Vice-Présidents notamment.

M. GAUDY rappelle que pour ce qui concerne la présidence, 2 candidats se sont présentés : Jean Pierre Jouhaud et lui-même. Les opérations de vote se sont déroulées sans incident et dans le respect des procédures électorales. A l'issue du 3ème tour de scrutin, Jean-Pierre Jouhaud a été déclaré élu à la majorité relative, et a accepté la fonction. Le lendemain, M. GAUDY a été interpellé sur un point : la détermination de la majorité absolue. En effet, la majorité absolue s'apprécie bien par rapport aux suffrages exprimés, et non par rapport au nombre de votants. Par conséquent, au 2ème tour, avec 33 voix, il a bien obtenu la majorité absolue et le 3ème tour n'avait pas lieu de se dérouler.

M. GAUDY a donc saisi les services de la Préfecture qui ont effectivement confirmé cette erreur de comptage. Ils lui ont indiqué qu'il avait la possibilité de déposer un recours en annulation de l'élection de M. Jouhaud auprès du Tribunal Administratif. S'il ne l'avait pas déposé, c'est Monsieur le Préfet, lui-même, qui aurait déposé ce recours pour non-conformité des opérations de vote. Cinq jours plus tard, M. Jouhaud a déposé un mémoire en défense.

Le 13 mars, le Tribunal Administratif a statué en annulant l'élection de Jean Pierre Jouhaud et en déclarant M. Sylvain GAUDY élu Président de la communauté de communes CIATE Bourganeuf Royère de Vassivière.

Ayant obtenu 33 voix, la légitimité de M. GAUDY est incontestable. Il souhaite désormais s'attacher à construire une équipe investie dans ses missions, au service de toutes les communes, de tous les habitants du territoire. Il maintient que c'est ensemble, dans la plus grande concertation et transparence, que doit être déterminé le projet de territoire. Il assure qu'aucune commune ne sera mise sur la touche, chacune avec son identité, sa particularité, ses besoins, son rôle à jouer sur le territoire pour en assurer l'équilibre. Les élus communautaires ont tous leurs idées, leurs convictions, leurs compétences et il estime que tout cela doit être mis au service de l'intérêt collectif et non à celui d'un parti. Malgré cette main tendue, il a l'impression que certains n'ont pas forcément emprunté ce chemin et des rumeurs persistantes indiquent que peut être, quelques élus communautaires auraient effectué un autre choix. M. GAUDY souhaite être clair et transparent : il semblerait qu'un groupe d'élus, téléguidé par un élu national, ait émis le souhait de se positionner sur la totalité des vice-présidences.

L'objectif serait de créer une situation de blocage de façon à le pousser à démissionner. M. GAUDY indique que quel que soit le scénario final, il est le Président, sans doute un « *guignol* » et un incompétent au dire de certains esprits bien-pensants, mais il a été légitimement élu. Il a, comme chacune et chacun des Conseillers, des convictions. M. le Président est le benjamin de cette assemblée, pas forcément le plus expérimenté, mais il a la volonté de faire, de faire pour le territoire, de faire pour la population qui se demande toujours à quoi sert une Communauté de Communes. Il a la volonté de prendre en considération chacune et chacun des Conseillers, d'écouter leurs idées, leurs remarques. Tous ont des choses à dire avec un bon état d'esprit. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises remarques, il n'y a que de bonnes ou mauvaises intentions. Aucun d'entre eux ne devrait subir de castration intellectuelle ôtant ainsi toute capacité à différencier l'intérêt collectif de l'intérêt partisan.

M. GAUDY rappelle toutefois que l'intérêt collectif n'est pas le simple changement. Il s'agit de la constitution d'une équipe, composée de femmes et d'hommes, qui assurera la bonne circulation des informations, qui assurera la cohésion des idées, des intérêts de la collectivité dans le but premier de servir la population et ainsi assurer l'évolution intelligente du territoire.

Il invite les Conseillers à ne pas perdre de temps, et suggère de ne pas disperser d'énergie dans des considérations obscures et des luttes intestines. Les élus ont mieux à faire.

Les habitants des 47 communes attendent et méritent autre chose. Les Conseillers communautaires ont le devoir de réussir cette fusion, le devoir de réussir dans l'harmonisation des compétences. Ils doivent apporter des projets structurants sur l'ensemble du territoire, et permettre un haut niveau de services à la population et ceci dans le respect de tous.

M. GAUDY appelle les Conseillers ayant à l'esprit l'intérêt collectif et le travail d'équipe sans la volonté de blocage, ceux qui ont l'ambition de construire un territoire dynamique, et ceux qui ont à l'esprit l'avoir légitimement élu président pour les trois prochaines années, à travailler ensemble, librement, en leur âme et conscience, pour que personne ne soit oublié.

M. le Président remercie le Conseil pour son attention. Il propose ensuite à Mme Sophie BERNARD d'assurer les fonctions de Secrétaire de séance en sa qualité de plus jeune Conseillère communautaire. Mme BERNARD accepte ces fonctions.

Messieurs Jean-Yves GRENOUILLET, Denis SARTY, Christophe MARTIN et Joseph LEHERICY se portent volontaires en tant qu'assesseurs.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2017 A PONTARION

M. le Président met aux voix l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 25 janvier 2017 à Pontarion.

→ Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2017 du Conseil communautaire est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°1 : AUTORISATION D'ENVOI DES ACTES ADMINISTRATIFS PAR VOIE ELECTRONIQUE (procédure « ACTES » -Aide au Contrôle de légalité dématErialisé)

Compte-tenu du déploiement de la télétransmission des actes des collectivités territoriales au contrôle de légalité dans le Département de la Creuse,

Considérant que la télétransmission des actes au contrôle de légalité répond à un besoin réel des collectivités territoriales et améliore leur efficacité, notamment de par la réduction des délais de saisie et de transmission ainsi que des risques d'erreurs,

Considérant que, pour mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre le nouvel EPCI issu de la fusion et la Préfecture pour déterminer la

date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus,

Considérant que, dès la signature de cette convention, l'EPCI pourra transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs,

Considérant que toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant,

Considérant que la création du nouvel EPCI nécessite la signature d'une nouvelle convention pour la télétransmission des actes au représentant de l'Etat,

Le Président donne lecture du projet de convention annexé à la présente délibération et précise que l'opérateur de transmission est la société SRCI via le dispositif IX-BUS.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le projet de convention présenté pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- Autorise à l'unanimité le Président ou son représentant à signer cette convention de télétransmission ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

DELIBERATION N°2 : DELEGATIONS DE POUVOIRS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRESIDENT

M. le Président rappelle qu'il peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2- de l'approbation du compte administratif ;
- 3- des dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 du CGCT ;
- 4- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- 5- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est à noter que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

-Il est proposé au Conseil communautaire de donner délégation au Président pour la durée de son mandat à l'effet :

- 1- De signer les contrats d'emprunts, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget. Le Président reçoit délégation aux fins de

contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : la faculté de passer du taux variable au taux fixe et inversement, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité de modifier la durée du prêt, la possibilité de procéder à un différé d'amortissement, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement, la possibilité de renégocier les clauses des contrats existants.

2- De prendre toute décision concernant :

- la préparation des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que de leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, quel que soit leur montant ;

-la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget, si leur montant est inférieur au seuil de (€ HT) : **12 000€**.

3- D'autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté de communes et approuver les plans de financements correspondants, ainsi que toute modification de ceux-ci, en conformité avec les autorisations budgétaires, pour toutes les opérations d'un montant total limité à (€ HT) **15 000€**.

4- De passer des contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget.

5- D'accepter les indemnités de sinistres afférentes aux différents contrats d'assurances passés.

6- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas **9 années**.

7- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à **5 000 €**.

8- De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

9- D'ester en justice.

10- D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges.

11- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté de Communes à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande.

12- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules appartenant à la Communauté de Communes.

13- De créer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

14- D'autoriser au nom de la Communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations ou autres organismes extérieurs dont elle est membre.

15- A recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires, dans les conditions fixées aux articles de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 cités ci-dessous, dans la limite des durées maximales autorisées :

- Article 3,1° : pour surcroît temporaire de travail.
- Article 3, 2° : pour accroissement saisonnier d'activité.
- Article 3-1 : pour remplacement temporaire d'un agent.
- Article 3-2 : pour vacance temporaire d'un emploi.

Après cet exposé, M. le Président appelle les Conseillers à se prononcer sur cette proposition.

→ Le Conseil communautaire attribue les délégations de pouvoir précitées à M. le Président avec 66 votes favorables et 1 vote contraire (M. LABORDE).

M. le Président invite M. LABORDE à s'exprimer sur son vote. M. LABORDE considère que cette proposition n'est pas conforme aux vœux formulés par M. GAUDY de prendre toutes les décisions en Conseil communautaire et qu'elle n'apporte pas de changement par rapport au fonctionnement précédent de la Communauté de communes comme le Président l'avait laissé entendre.

M. le Président déclare avoir bien pris en compte l'avis de M. LABORDE.

DELIBERATION N°3 : ELECTION DES 9 VICE-PRESIDENTS

Conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du 25 janvier 2017, sont à élire : 9 Vice-Présidents, qui recevront par la suite, chacun, une délégation de fonction du Président dans les domaines suivants :

- 1^{er} Vice-Président : finances / fiscalité / travaux.
- 2^{ème} Vice-Président : ressources humaines.
- 3^{ème} Vice-Président : gestion des déchets / économie circulaire.
- 4^{ème} Vice-Président : développement économique (agriculture, commerces, industrie, artisanat)/ numérique / tourisme.
- 5^{ème} vice-président : habitat / urbanisme / Plan Local d'Urbanisme intercommunal.
- 6^{ème} vice-président : culture / vie associative / patrimoine culturel.
- 7^{ème} vice-président : services à la personne.
- 8^{ème} vice-président : environnement / forêt / milieux aquatiques – GEMAPI.
- 9^{ème} vice-président : eau potable / assainissement.

Pour information, M. le Président traitera les domaines suivants : projet de territoire / politiques territoriales / communication.

Election du 1^{er} Vice-Président :

M. le Président souhaite proposer la candidature de Mme Martine LAPORTE à la première vice-présidence. Madame LAPORTE indique qu'elle est effectivement candidate à ce poste.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, M. le Président appelle les Conseillers à voter au scrutin secret, uninominal à 3 tours.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Sur 56 suffrages exprimés, les résultats sont les suivants :

- Martine LAPORTE : 46 voix
- Bernard LABORDE : 3 voix
- Alain CALOMINE : 4 voix
- Thierry GAILLARD : 1 voix
- Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT : 1 voix
- Joël ROYERE : 1 voix

- Régis RIGAUD : 1 voix
 Bulletins blancs : 7
 Ont été déclarés en outre 3 votes nuls.

→ La majorité absolue étant déclarée à 29, Mme Martine LAPORTE est élue 1^{ère} Vice-Présidente à l'issue du 1^{er} tour de scrutin.

M. le Président félicite Mme LAPORTE.

Election du 2^{ème} Vice-Président :

M. le Président appelle les candidats à la seconde vice-présidence à se déclarer. Messieurs Thierry GAILLARD et Jean-Pierre DUGAY sont candidats.

M. le Président appelle les Conseillers communautaires à voter au scrutin secret, uninominal à 3 tours.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Sur 65 suffrages exprimés, les résultats sont les suivants :

- Thierry GAILLARD : 31 voix
 - Jean-Pierre DUGAY : 34 voix
 Bulletins blancs : 2

→ La majorité absolue étant déclarée à 33, M. Jean-Pierre DUGAY est élu 2nd Vice-Président à l'issue du 1^{er} tour de scrutin.

M. le Président félicite M. DUGAY.

Election du 3^{ème} Vice-Président :

M. le Président appelle les candidats à la troisième vice-présidence à se déclarer. Monsieur Patrick AUBERT est candidat.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, M. le Président appelle les Conseillers communautaires à voter au scrutin secret, uninominal à 3 tours.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Sur 63 suffrages exprimés, les résultats sont les suivants :

- Patrick AUBERT : 51 voix
 -Thierry GAILLARD : 1 voix.
 - Alain CALOMINE : 5 voix
 - Jean-Michel PAMIES : 1 voix
 - Joël ROYERE : 1 voix
 - Bernard LABORDE : 2 voix
 - Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT : 1 voix
 - Franck SIMON-CHAUTEMPS : 1 voix
 Bulletins blancs : 4

→ La majorité absolue étant déclarée à 32, M. Patrick AUBERT est élu 3^{ème} Vice-Président à l'issue du 1^{er} tour de scrutin.

M. le Président félicite M. AUBERT.

Election du 4^{ème} Vice-Président :

M. le Président appelle les candidats à la quatrième vice-présidence à se déclarer. M. Jean-Claude TRUNDE et Mme Michelle SUCHAUD sont candidats.

M. TRUNDE sollicite M. le Président afin d'avoir la possibilité de se présenter. M. le Président invite M. TRUNDE à prendre la parole. M. TRUNDE rappelle son parcours de Vice-Président à la CIATE depuis de nombreuses années et son intérêt pour le développement économique (compétence affiliée à la 4^{ème} vice-présidence). M. le Président invite Mme SUCHAUD à prendre la parole. Mme SUCHAUD souhaite également témoigner de l'intérêt et de l'attachement qu'elle porte au territoire de la communauté de communes.

A la suite de ces présentations, M. le Président appelle les Conseillers communautaires à voter au scrutin secret, uninominal à 3 tours.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Sur 66 suffrages exprimés, les résultats sont les suivants :

- Jean-Claude TRUNDE : 45 voix
- Michelle SUCHAUD : 20 voix
- Patrick PACAUD : 1 voix

Bulletins blancs : 1

→ La majorité absolue étant déclarée à 34, M. Jean-Claude TRUNDE est élu 4^{ème} Vice-Président à l'issue du 1^{er} tour de scrutin.

M. le Président félicite M. TRUNDE.

Election du 5^{ème} Vice-Président :

M. le Président appelle les candidats à la cinquième vice-présidence à se déclarer.

M. Jean-Yves GRENOUILLET est candidat. Mme Marinette JOUANNETAUD est également candidate.

M. Jean-Yves GRENOUILLET décide finalement de retirer sa candidature.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, M. le Président appelle les Conseillers communautaires à voter au scrutin secret, uninominal à 3 tours.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Sur 52 suffrages exprimés, les résultats sont les suivants :

- Marinette JOUANNETAUD : 37 voix
- Jean-Yves GRENOUILLET : 4 voix
- Guy DESLOGES : 1 voix
- Franck SIMON-CHAUTEMPS : 1 voix
- Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT : 1 voix
- Michelle SUCHAUD : 1 voix
- Alain CALOMINE : 3 voix
- Bernard LABORDE : 2 voix
- Thierry GAILLARD : 1 voix
- Jean-Pierre JOUHAUD : 1 voix

Bulletins blancs : 9

Ont été déclarés en outre 6 votes nuls.

→ La majorité absolue étant déclarée à 27, Mme Marinette JOUANNETAUD est élue 5^{ème} Vice-Présidente à l'issue du 1^{er} tour de scrutin.

M. le Président félicite Mme JOUANNETAUD.

Election du 6^{ème} Vice-Président :

M. le Président appelle les candidats à la sixième vice-présidence à se déclarer. Mesdames Liliane SPRINGER et Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT sont candidates.

Mme SPRINGER rappelle avoir été la Vice-Présidente dédiée à la culture au sein du Conseil communautaire de l'ex Communauté de Communes Bourgneuf Royère de Vassivière. Mme POUGET-CHAUVAT indique avoir été en charge de cette thématique en tant qu'adjointe à la mairie de Bourgneuf et souhaite assurer cette fonction pour travailler ensemble dans de bonnes conditions.

A la suite de ces présentations, M. le Président appelle les Conseillers communautaires à voter au scrutin secret, uninominal à 3 tours.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Sur 62 suffrages exprimés, les résultats sont les suivants :

- Liliane SPRINGER : 37 voix
- Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT : 23 voix
- Thierry GAILLARD : 1 voix
- Patrick PACAUD : 1 voix

Bulletins blancs : 4

A été déclaré en outre 1 vote nul.

→ La majorité absolue étant déclarée à 32, Mme Liliane SPRINGER est élue 6^{ème} Vice-Présidente à l'issue du 1^{er} tour de scrutin.

M. le Président félicite Mme SPRINGER.

Election du 7^{ème} Vice-Président :

M. le Président appelle les candidats à la septième vice-présidence à se déclarer. Messieurs Alex AUCOUTURIER et Jean-Yves GRENOUILLET sont candidats.

M. AUCOUTURIER fait état de son implication au sein de la commission de l'ex CIATE dédiée aux services à la personne. M. GRENOUILLET prend la parole à son tour pour démontrer sa préoccupation sur les services à la personne, qui font partie de son quotidien aussi bien dans sa vie professionnelle que dans sa vie personnelle.

A la suite de ces présentations, M. le Président appelle les Conseillers communautaires à voter au scrutin secret, uninominal à 3 tours.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Sur 66 suffrages exprimés, les résultats sont les suivants :

- Jean-Yves GRENOUILLET : 35 voix
 - Alex AUCOUTURIER : 31 voix
 Bulletin blanc : 1

→ La majorité absolue étant déclarée à 34, M. Jean-Yves GRENOUILLET est élu 7^{ème} Vice-Président à l'issu du 1^{er} tour de scrutin.

M. le Président félicite M. GRENOUILLET.

Election du 8^{ème} Vice-Président :

M. le Président appelle les candidats à la huitième vice-présidence à se déclarer. Monsieur Daniel CHAUSSADE et Mme Catherine DEFEMME sont candidats.

M. le Président appelle les Conseillers communautaires à voter au scrutin secret, uninominal à 3 tours.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Sur 67 suffrages exprimés, les résultats sont les suivants :

- Daniel CHAUSSADE : 34 voix
 - Catherine DEFEMME : 32 voix
 - Alain CALOMINE : 1 voix

→ La majorité absolue étant déclarée à 34, M. Daniel CHAUSSADE est élu 8^{ème} Vice-Président à l'issu du 1^{er} tour de scrutin.

M. le Président félicite M. CHAUSSADE.

Election du 9^{ème} Vice-Président :

M. le Président appelle les candidats à la neuvième vice-présidence à se déclarer. Messieurs Patrick PACAUD, Alain CALOMINE et Joël LAINE sont candidats. Ils présentent leurs fonctions électives actuelles au sein de leur commune.

M. le Président appelle les Conseillers communautaires à voter au scrutin secret, uninominal à 3 tours.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Sur 65 suffrages exprimés, les résultats sont les suivants :

- Patrick PACAUD : 24 voix
 - Alain CALOMINE : 13 voix
 - Joël LAINE : 28 voix
 Bulletins blancs : 2

La majorité absolue est déclarée à 33. Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.

Monsieur Christophe MARTIN, assesseur, quitte la séance à 0h15 et ne prend pas part au second tour. Monsieur Jean-Paul BRIGNOLI est alors nommé assesseur.

M. GRENOUILLET procède au dépouillement.

Sur 66 suffrages exprimés, les résultats sont les suivants :

- Patrick PACAUD : 23 voix
- Alain CALOMINE : 7 voix
- Joël LAINE : 36 voix

→ La majorité absolue étant déclarée à 34, M. Joël LAINE est élu 9^{ème} Vice-Président à l'issue du 2nd tour de scrutin.

M. le Président félicite M. LAINE.

A l'issue des votes, M. le Président récapitule les Vice –Présidents élus ainsi que leurs attributions :

- **Martine LAPORTE** : 1^{ère} Vice-Présidente en charge des finances / fiscalité / travaux.
- **Jean-Pierre DUGAY** : 2^{ème} Vice-Président en charge des ressources humaines.
- **Patrick AUBERT** : 3^{ème} Vice-Président en charge de la gestion des déchets / économie circulaire.
- **Jean-Claude TRUNDE** : 4^{ème} Vice-Président en charge du développement économique (agriculture, commerces, industrie, artisanat)/ numérique / tourisme.
- **Marinette JOUANNETAUD** : 5^{ème} Vice-Présidente en charge de l'habitat / urbanisme / Plan Local d'Urbanisme intercommunal.
- **Liliane SPRINGER** : 6^{ème} Vice-Présidente en charge de la culture / vie associative / patrimoine culturel.
- **Jean-Yves GRENOUILLET** : 7^{ème} Vice-Président en charge des services à la personne.
- **Daniel CHAUSSADE** : 8^{ème} vice-président en charge de l'environnement / forêt / milieux aquatiques – GEMAPI.
- **Joël LAINE** : 9^{ème} vice-président en charge de l'eau potable / assainissement.

Afin d'organiser l'élection des 15 autres membres du bureau, M. le Président demande une interruption de séance pour échanger avec ses Vice-Présidents.

Mme LAPORTE, en référence aux propos de M. le Président en début de séance, tient à préciser au Conseil communautaire qu'il n'y avait eu d'accord préalable ou de tractations entre les élus pour les Vice-Présidences. Elle rappelle que M. le Président a proposé sa candidature, mais elle avait envisagé d'elle-même de se présenter candidate.

M. PAMIES quitte la séance à 0h30 et donne pouvoir à Martine LAPORTE.

M. SCAFONE quitte la séance à 0h30.

M. MAZIERE quitte la séance à 0 h 35.

La séance est suspendue à 0h30 et reprend à 0h45.

Mme POUGET-CHAUVAT quitte la séance à 0h45 en donnant pouvoir à M. GRENOUILLET.

M. DERIEUX, au vu de l'heure tardive, sollicite un report des autres points de l'ordre du jour à une prochaine séance.

M. GAUDY comprend les contraintes de chacun mais ne souhaite pas donner suite à cette demande.

M. RIGAUD note que la séance aurait pu également débiter plus tôt.

Avant de procéder à l'élection des membres du bureau, il est une nouvelle fois procédé à l'appel. Le quorum étant toujours atteint (avec 59 conseillers physiquement présents), la séance se poursuit.

DELIBERATION N°4 : ELECTION DES 15 AUTRES MEMBRES DU BUREAU

M. le Président propose au Conseil communautaire d'organiser les élections des autres membres du bureau en demandant en premier lieu à l'ensemble des candidats de se faire connaître, rappelant que 15 membres sont à élire. Par la suite, les Conseillers procèderont par un vote à bulletin secret en inscrivant sur un même bulletin les candidats choisis, chacun faisant l'objet d'un décompte de voix obtenues. Si les bulletins mentionnent plus de candidats, seuls les 15 premiers noms seront pris en compte. Les 15 candidats ayant obtenu le plus de suffrages seront élus.

→ Le Conseil communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

M. le Président appelle les candidats qui souhaitent siéger au Bureau de la communauté de communes à se déclarer.

Les candidats pour être membres du bureau sont Messieurs Guy DESLOGES, Patrick PACAUD, Nicolas DERIEUX, Alex AUCOUTURIER, Georges COUSSEIROUX, Patrick TOUZET, Jean-Dominique MEUNIER, Michel GAUCHI, Hervé GUILLAUMOT, Denis SARTY, Jean-Claude BUSSIERE, Jean-Michel PAMIES, Joël ROYERE, Raymond RABETEAU, Didier MARTINEZ, Serge LAGRANGE et Mesdames Nadine DUMEYNIÉ et Michèle BATTUT.

Les candidatures de Messieurs PAMIES et ROYERE sont portées par Martine LAPORTE.

M. le Président appelle les Conseillers communautaires à voter.

M. GRENOUILLET procède au dépouillement.

Mme Annick LAGRAVE quitte la séance à 1h20 en donnant pouvoir à M. JOUHAUD.

Les 61 votes exprimés ont donné les résultats suivants :

- Guy DESLOGES : 54 voix
- Patrick PACAUD : 34 voix
- Nicolas DERIEUX : 28 voix
- Alex AUCOUTURIER : 44 voix
- Georges COUSSEIROUX : 23 voix
- Patrick TOUZET : 50 voix
- Jean-Dominique MEUNIER : 44 voix
- Michel GAUCHI : 51 voix
- Nadine DUMEYNIÉ : 51 voix
- Hervé GUILLAUMOT : 43 voix
- Denis SARTY : 30 voix
- Jean-Claude BUSSIERE : 47 voix
- Jean-Michel PAMIES : 46 voix
- Joël ROYERE : 50 voix
- Raymond RABETEAU : 48 voix
- Michèle BATTUT : 45 voix
- Didier MARTINEZ : 49 voix
- Serge LAGRANGE : 50 voix
- Jean-Louis PATEYRON : 8 voix
- Alain CALOMINE : 2 voix
- Catherine DEFEMME : 1 voix
- Thierry GAILLARD : 1 voix
- Michèle SUCHAUD : 1 voix
- Franck SIMON-CHAUTEMPS : 1 voix
- Régis PARAYRE : 1 voix

Bulletins blancs : 1

A été déclaré en outre 1 vote nul.

→ Sont donc élus membres du bureau Messieurs DESLOGES, PACAUD, AUCOUTURIER, TOUZET, MEUNIER, GAUCHI, GUILLAUMOT, BUSSIÈRE, PAMIES, ROYERE, RABETEAU, MARTINEZ et LAGRANGE et Mesdames DUMEYNIÉ et BATTUT.

M. Michel CONCHON quitte la séance à 2h10 en donnant pouvoir à M. GIRON.

M. Nicolas DERIEUX, M. PEROT et M. LEHERICY quittent la séance à 2h10.

M. Franck SIMON-CHAUTEMPS quitte la séance à 2h10 en donnant procuration à Mme SUCHAUD.

M. Jean-Louis PATEYRON quitte la séance à 2h15.

Mme Géraldine PIPIER quitte la séance à 2h18 en donnant procuration à M. LABORDE.

Le quorum est toujours atteint (avec 51 conseillers physiquement présents).

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Proposition : Conformément à l'article L. 1111-1-1 du CGCT, M. le Président s'apprête à donner lecture de la charte de l'élu local. L'assemblée lui rappelle que lecture de la charte leur a déjà été donnée lors de la séance du conseil communautaire du 25 janvier 2017 à Pontarion. Les Conseillers ayant également été destinataires du document annexé au dossier de convocation du conseil, ils attestent en avoir pris connaissance et demandent à passer au point suivant de l'ordre du jour.

M. le Président accède à leur requête.

DELIBERATION N°5 : CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

M. le Président propose de retirer cette délibération qui sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil.

→ Le Conseil communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

DELIBERATION N°6 : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS.

M. le Président propose de retirer cette délibération qui sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil.

→ Le Conseil communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

Avant de procéder aux élections des représentants aux organismes extérieurs, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'avoir recours au scrutin public pour les délibérations n°7 à 30.

DELIBERATION N°7 : ELECTION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SUD CREUSOIS

M. le Président indique que des représentants doivent être élus au sein de trois instances : comité syndical ; Comité Unique de Concertation (CUC) ; commission locale du Fonds d'Actions Culturelles Territorialisées (FACT).

- 12 titulaires et 12 suppléants pour le comité syndical.

→ Le conseil communautaire élit à l'unanimité les représentants suivants :

Titulaires	
Liliane SPRINGER	Sylvain GAUDY
Patrick AUBERT	Marinette JOUANNETAUD
Didier MARTINEZ	BATTUT Michelle
Jean-Claude TRUNDE	GRENOUILLET Jean-Yves
Alex AUCOUTURIER	Luc ESCOUBEYROU
Serge LAGRANGE	Jean-Pierre JOUHAUD

Suppléants	
Joël LAINE	Hervé GUILLAUMOT
Bernard LABORDE	Jean-Michel PAMIES
Jean-Pierre DUGAY	Régis RIGAUD
Michel GAUCHI	Joël ROYERE
Jean-Dominique MEUNIER	Sophie BERNARD
Patrick TOUZET	Michèle HYLAIRE

Pour information, la prochaine réunion du comité syndical aura lieu le 04 avril 2017 à 18h30 à Blessac.

- 3 titulaires et 3 suppléants pour le Comité Unique de Concertation (CUC)

→ Le Conseil communautaire élit à l'unanimité les représentants suivants :

Titulaires	Suppléants
Martine LAPORTE	Michel GAUCHI
Jean-Pierre JOUHAUD	Serge LAGRANGE
Alex AUCOUTURIER	Jean-Michel PAMIES

Pour information, la prochaine réunion du CUC aura lieu le 29 mars 2017 à 19h30 à Saint Michel de Veisse.

- 2 titulaires pour la Commission Locale du FACT

→ Le Conseil communautaire élit à l'unanimité les représentants suivants :

- **Liliane SPRINGER**
- **Martine LAPORTE**

DELIBERATION N°8 : ELECTION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL (PNR) DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

5 Communes membres comprises de la communauté de communes sont à ce jour dans le périmètre du PNR et adhérentes au syndicat mixte : Royère-de-Vassivière, Saint-Pardoux-Morterolles, Le-Monteil-au-Vicomte, Soubrebost et Mansat-la-Courrière.

Etude d'extension du périmètre à 10 autres Communes : Saint-Pierre-Bellevue, Saint-Junien-La Bregère, Saint-Martin-Château, Saint-Moreil, Faux-Mazuras, Pontarion, Vidailat, Thauron, Chavanat et Banize.

Bourganeuf, hors périmètre, pourrait être également ville partenaire associée.

1 titulaire et 1 suppléant sont à élire.

→ Le Conseil communautaire élit à l'unanimité les représentants suivants :

Titulaire	Suppléant
Michèle BATTUT	Daniel CHAUSSADE

DELIBERATION N°9 : ELECTION DES REPRESENTANTS AU SIVOM DE BOURGANEUF-ROYERE

Le SIVOM exerçait jusqu'au 31/12/2016 des compétences en matière de voirie, de SPANC et d'ordures ménagères.

Selon les dispositions de la loi NOTRe, le SIVOM ne peut plus exercer la compétence « ordures ménagères » au 01/01/2017 (transfert des biens et agents du service à la Communauté de communes). Une procédure de dissolution du syndicat a en outre été engagée fin 2016 et un arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 met fin aux compétences « voirie » et « SPANC ».

L'entité du SIVOM perdure désormais uniquement pour les besoins de la liquidation.

Les Communautés de communes de la CIATE et de Bourganeuf-Royère de Vassivière étant membres du SIVOM avant la fusion, la nouvelle Communauté de communes doit donc élire des Conseillers pour siéger au comité syndical du SIVOM afin de prendre part aux décisions liées à la liquidation.

28 titulaires et 28 suppléants sont à élire.

→ Le Conseil communautaire élit à l'unanimité les représentants suivants :

Titulaires	Suppléants
SIMON-CHAUTEMPS Franck	SPRINGER Liliane
DUMEYNIE Nadine	PARAYRE Régis
JOUHAUD Jean-Pierre	SZCEPANSKI Laurent
RIGAUD Régis	CAPS Carmen
CHAPUT Gérard	LAGRAVE Annick
POUGET-CHAUVAT M-H	LALANDE Raymond
JOUANNETAUD Marinette	CHOMETTE Christian
LABORDE Bernard	SUCHAUD Michelle
DUGAY Jean-Pierre	LAINE Joël
ROYERE Joël	TRUNDE Jean-Claude
CHAUSSADE Daniel	ESCOUBEYROU Luc
MEUNIER Jean-Dominique	SCAFONE Dominique
GUILLAUMOT Hervé	LABORDE Bernard

MARTINEZ Didier	PATEYRON Jean-Louis
CALOMINE Alain	GAUCHI Michel
PIPIER Géraldine	PATAUD Annick
LEHERICY Joseph	RABETEAU Raymond
GAUDY Sylvain	HYLAIRE Michèle
SARTY Denis	AUBERT Patrick
DESSEAUVE Nadine	AUCOUTURIER Alex
CHAUSSECOURTE Jean-Philippe	LAGRANGE Serge
DESLOGES Guy	JUILLET Alain
BERNARD Sophie	PACAUD Patrick
MARTIN Christophe	MOULINIER Christian
TOUZET Patrick	SPRINGER Liliane
GRENOUILLET Jean-Yves	LAURENT Béatrice
COUFFY Michel	GAILLARD Thierry
BRIGNOLI Jean-Paul	LAPORTE Martine

DELIBERATION N°10 : ELECTION DES REPRESENTANTS AU SICTOM DE LA REGION DE CHENERAILLES

15 titulaires et 15 suppléants sont à élire.

→ Le Conseil communautaire élit à l'unanimité les représentants suivants :

Titulaires	
PACAUD Patrick	CERATI Brigitte
SARTY Denis	VERGNAUD Didier
AUBERT Patrick	DEJARIGE Daniel
CONCHON Michel	JUILLE Jean-Louis
MATON Olivier	MEDOC Anne
VELLEINE Corinne	MARCELLAUD Eric
CLEMENT Myriam	PERRET Roland
CHADWICK Geoffrey	–

Suppléants	
CHAUSSECOURTE Jean-Philippe	DELPRATO Daniel
JUILLET Alain	OCTOBRE Huguette
BOISSIER Daniel	TEILLARD Pascal
PATRON Aurélie	LAINÉ Joël
LAGORSSE Christophe	SANGRELET Denis
BERGER Bernard	RATON Didier

GUIGUENO Daniel	BEAUX Annie
MARCELLAUD Paul	–

DELIBERATION N°11 : ELECTION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE EVOLIS 23

1 titulaire et 1 suppléant sont à élire.

→ Le Conseil communautaire élit à l'unanimité les représentants suivants :

- **Michèle HYLAIRE, titulaire**
- **Patrick AUBERT, suppléant**

DELIBERATION N°12 : ELECTION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES (SME) POUR LA GESTION DES DECHETS MENAGERS EN CREUSE

Le SIVOM de Bourganeuf-Royère était adhérent au SME avant transfert obligatoire de la compétence « ordures ménagères » à la Communauté de communes au 01/01/2017.

La Communauté de communes est désormais représentée au sein de l'organe délibérant du SME, en lieu et place des délégués du SIVOM de Bourganeuf-Royère.

Le SME est un syndicat mixte ouvert composé du Département de la Creuse, de syndicats avec des compétences déléguées en matière de déchets (dont SICTOM de Chénérailles et EVOLIS 23) et de Communautés de communes.

Il a pour objectif de réaliser des études d'intérêt départemental, répondant aux objectifs du Plan Départemental d'Elimination des déchets ménagers et assimilés en Creuse.

- 2 titulaires et 2 suppléants sont à élire.

→ Le Conseil communautaire élit à l'unanimité les représentants suivants :

Titulaires	Suppléants
AUBERT Patrick	GRENOUILLET Jean-Yves
LAINÉ Joël	GUILLAUMOT Hervé

DELIBERATION N°13 : ELECTION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU CONTRAT DE RIVIERE GARTEMPE

1 titulaire et 1 suppléant sont à élire.

→ Le Conseil communautaire élit à l'unanimité les représentants suivants :

- **Daniel CHAUSSADE, titulaire**
- **Joël LAINE, suppléant**

DELIBERATION N°14 : ELECTION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA CREUSE

4 titulaires et 4 suppléants sont à élire au comité syndical.

→ Le Conseil communautaire élit à l'unanimité les représentants suivants :

Titulaires	Suppléants
Joël LAINE	Jean-Pierre JOUHAUD
Martine LAPORTE	Guy DESLOGES
Alex AUCOUTURIER	Alain JUILLET
Denis SARTY	Jean-Claude BUSSIÈRE

1 titulaire est à élire pour la Commission consultative paritaire.

→ Le Conseil communautaire élit à l'unanimité le représentant suivant :

- **Jean-Pierre DUGUAY**

DELIBERATION N°15 : ELECTION DES REPRESENTANTS AU CNAS

1 élu est à désigner avec 1 ou 2 agents.

→ Le Conseil communautaire élit à l'unanimité les représentants suivants :

Elus	Agents
Jean-Pierre DUGAY	Sandrine FOURGNAUD (titulaire)
	Corinne AUVITY (suppléante)

Pour information, la prochaine assemblée du CNAS aura lieu le 31 mars 2017 à 10h à Chénérailles.

DELIBERATION N°16 : ELECTION DES REPRESENTANTS A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CREUSE THAURION GARTEMPE

13 représentants sont à élire.

→ Le Conseil communautaire élit à l'unanimité les représentants suivants :

Joël LAINE, Martine LAPORTE, Michel GIRON, Michel CONCHON, Jean-Claude TRUNDE, Alex AUCOUTURIER, Serge LAGRANGE, Guy DESLOGES, Jean-Michel PAMIES, Patrick TOUZET, Sophie BERNARD, Béatrice LAURENT et Jean-Philippe CHAUSSECOURTE.

DELIBERATION N°17 : ELECTION DES REPRESENTANTS A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL EAUX TOURS DE BOURGANEUF ROYERE

9 représentants sont à élire.

→ Le Conseil communautaire élit à l'unanimité les représentants suivants :

Daniel CHAUSSADE, Didier MARTINEZ, Marinette JOUANNETAUD, Gérard CHAPUT, Michelle SUCHAUD, GUILLAUMOT Hervé, DEFEMME Catherine, LAGRAVE Annick et Jean-Dominique MEUNIER.

DELIBERATION N°18 : ELECTION D'UN REPRESENTANT A L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES (ADRT) DE LA CREUSE

1 représentant est à élire.

→ Le Conseil communautaire élit à l'unanimité les représentants suivants :
 - Jean-Claude TRUNDE

DELIBERATION N°19 : ELECTION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DE LA CREUSE

2 titulaires et 2 suppléants sont à élire.

→ Le Conseil communautaire élit à l'unanimité les représentants suivants :

Titulaires	Suppléants
Martine LAPORTE	Joël LAINE
Marinette JOUANNETAUD	Didier MARTINEZ

DELIBERATION N°20 : ELECTION D'UN REPRESENTANT A LA FONDATION DU PATRIMOINE

1 représentant est à élire.

→ Le Conseil communautaire élit à l'unanimité le représentant suivant :
 - Didier MARTINEZ

DELIBERATION N°21 : ELECTION D'UN REPRESENTANT AU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN (CENL)

1 représentant est à élire.

→ Le Conseil communautaire élit à l'unanimité le représentant suivant :
 - Daniel CHAUSSADE

DELIBERATION N°22 : ELECTION DES REPRESENTANTS A LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES (FNCOFOR)

1 titulaire et 1 suppléant sont à élire.

→ Le Conseil communautaire élit à l'unanimité les représentants suivants:
 - Raymond RABETEAU
 - Bernard LABORDE

DELIBERATION N°23 : ELECTION D'UN REPRESENTANT A L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL DU CINEMA (ADRC)

1 représentant est à élire.

→ Le Conseil communautaire élit à l'unanimité le représentant suivant :
 - Liliane SPRINGER

DELIBERATION N°24 : ELECTION D'UN REPRESENTANT A LA SCENE NATIONALE D'AUBUSSON**1 représentant est à élire.**

- Le Conseil communautaire élit à l'unanimité le représentant suivant :
- Liliane SPRINGER

DELIBERATION N°25 : ELECTION DE REPRESENTANTS A LA PLATE-FORME « INITIATIVE CREUSE »**1 titulaire et 1 suppléant sont à élire.**

- Le Conseil communautaire élit à l'unanimité les représentants suivants :
- Jean-Claude TRUNDE, titulaire
 - Hervé GUILLAUMOT, suppléant

DELIBERATION N°26 : ELECTION D'UN REPRESENTANT A LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE L'ARRONDISSEMENT D'AUBUSSON (MEFAA) – LA PASSERELLE**1 représentant est à élire.**

- Le Conseil communautaire élit à l'unanimité le représentant suivant :
- Jean-Claude TRUNDE

DELIBERATION N°27 : ELECTION D'UN REPRESENTANT A L'ASSOCIATION 2 CUBE**1 représentant est à élire.**

- Le Conseil communautaire élit à l'unanimité le représentant suivant :
- Didier MARTINEZ

DELIBERATION N°28 : ELECTION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION TERRITORIALE DE SUIVI DES PUBLICS (CTSP) DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE**1 titulaire et 1 suppléant sont à élire.**

- Le Conseil communautaire élit à l'unanimité le représentant suivant :
- Hervé GUILLAUMOT, titulaire
 - Martine LAPORTE, suppléante

Pour information, la prochaine commission aura lieu le 28 mars 2017 à 14h à la Souterraine.

DELIBERATION N°29 : ELECTION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE BOURGANEUF**1 représentant est à élire.**

M. Gaudy et M. Guillaumot sont tous les deux candidats.
Un vote à main levée est organisé pour départager les candidats.

M. le Président demande les votants pour M.GUILLAUMOT.

32 voix sont décomptées en faveur de M. GUILLAUMOT.

M. le Président, au vu de ce nombre de voix, propose alors de désigner M.GUILLAUMOT.

- M. GUILLAUMOT est élu pour représenter la communauté de communes au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bourgneuf.

DELIBERATION N°30 : CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

La CIID est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Composition : 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition de ses Communes membres.

Les Communes membres de la Communauté de communes seront donc sollicitées pour recueillir l'identité de 20 commissaires titulaires, dont 18 domiciliés sur le territoire intercommunal et 2 en dehors, et autant de suppléants selon les mêmes modalités.

La délibération relative à la proposition des commissaires membres sera ainsi soumise ultérieurement au vote du Conseil communautaire.

Des courriers seront prochainement adressés aux communes pour lister les représentants à transmettre à la Direction Générale des Finances Publiques.

→ Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de la création de la commission intercommunale des impôts directs.

Informations importantes :

M. le Président communique les prochaines dates de réunion aux Conseillers communautaire.

- Le premier **bureau** se réunira le **28 mars 2017 à 18h30** au siège de la communauté de communes à **Masbaraud Mérignat**.

- Le prochain **conseil** aura lieu le **mardi 04 avril 2017 à 18h30** à la salle des fêtes d'**Ahun**.

- Le **bureau** de préparation du budget se réunira le **06 avril 2017 à 18h30** au siège de la communauté de communes à **Masbaraud Mérignat**.

- Le **conseil** de vote du budget le **12 avril**. Le lieu et l'horaire restent à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le vendredi 24 mars 2017 à 3h05.

**Le Président,
Sylvain GAUDY.**

